



ELEMENTS INTRODUCTIFS AU
"RESEAU DE REFLEXION ET
D'ECHANGES SUR LE
DEVELOPPEMENT LOCAL"



NAISSANCE DU RESEAU EN 02/1998

L'imminence de la mise en œuvre de la décentralisation au Mali à la fin des années 1990 a incité les organisations d'appui à modifier leurs démarches et approches d'intervention afin, d'une part, de faciliter l'implication des populations (notamment les ruraux) au processus de décentralisation et d'autre part un meilleur positionnement par rapport aux nouvelles problématiques. C'est dans cette logique que le projet Promotion des Initiatives Locales (PRODILO/GTZ) a organisé du 10 au 11 février 1998 un atelier de réflexion sur le thème "Planification du développement local" auquel ont pris part des représentants des structures suivantes :

- SNV
- Consortium 3A
- PREMA / GTZ
- AFVP Djenné
- CARE Djenné
- Centre Djoliba

Dès la fin de cet atelier, le besoin d'organiser régulièrement des rencontres de concertation/partage entre les projets et organismes ayant une expérience dans la planification locale s'est fait sentir. Ainsi, d'autres rencontres ont été planifiées sous la forme de commissions de travail ou d'ateliers de réflexions. Les structures présentes se sont alors engagées à organiser à tour de rôle les rencontres. Un Réseau de réflexion venait de naître.

Lors du quatrième atelier (organisé par le PRODILO/GTZ du 26 au 27 mai 1997 à Bamako), intitulé : rôle de "l'appuyeur" / intervenant à l'échelle village, intervillage et commune – Interactions et spécificités, les décisions visant à "formaliser" le Réseau et "ajuster" son fonctionnement ont été prises :

- Les objectifs du Réseau par rapport au contexte de la décentralisation ont été précisés
- Les principes du Réseau ont été rappelés et actualisés.
- Le Réseau a été baptisé "Réseau de Réflexion et d'Echanges sur le Développement Local " (REDL).
- Les modes de production et de transmission des documents du Réseau à la MDRI ont été définis. Il a été décidé que chaque structure organisatrice d'une rencontre serait chargée de produire un document de synthèse et de le transmettre à la MDRI.



OBJECTIFS ET PRINCIPES DU REDL

Objectif global:

Contribuer à la réflexion sur le développement local par une capitalisation des expériences

Objectifs spécifiques :

- Echanger entre les membres les outils, la documentation et les informations sur l'appui à la mise en œuvre de la décentralisation,
- Contribuer à l'amélioration, à la systématisation et à la diffusion des outils et des démarches élaborés au sein des structures membres,
- Analyser et partager les visions sur les problématiques, concepts, approches et stratégies en matière de développement local,
- Partager la capitalisation des expériences de terrain avec les instances concernées par la mise en œuvre de la décentralisation.

Principes du Réseau

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Réseau et la qualité des contributions des représentants des structures membres, les principes suivants ont été retenus :

- La permanence des représentants des structures ; en cas d'empêchement, ils sont chargés de faire le transfert systématique à leur remplaçant de :
 - l'information,
 - la documentation.
- La rotation des rencontres entre les structures.
- L'évaluation périodique du Réseau.

Des réajustements

Ces objectifs et principes ont été réexaminés lors du 10^{ème} atelier organisé du 21 au 22 mai 2001 par le PRODILO/GTZ à Bamako. Précision a été apportée à la formulation de ***l'objectif global du Réseau***. Il a été reformulé comme suit :

"Contribuer à la réflexion sur le développement local par une capitalisation des expériences du terrain".

La nature des expériences (expériences du terrain) à capitaliser a été précisée dans la formulation de cet objectif. Cette modification de l'objectif du Réseau a été chaque fois prise en compte dans l'élaboration des méthodologies utilisées pendant les rencontres.

Les objectifs spécifiques n'ont pas été modifiés, mais au fil des rencontres les ***principes ont également été affinés.***

Etre membre du Réseau :

- La possibilité est donnée à chaque projet ou organisme déjà membre de proposer l'invitation d'autres structures.
- Toute structure candidate à l'adhésion doit :
 - avoir le statut d'ONG, de projet ou de programme et des expériences pratiques à mettre à la disposition des autres membres
 - adhérer aux objectifs et aux principes du Réseau à travers une lettre d'intention adressée à la structure coordinatrice
 - se faire parrainer par une structure déjà membre
 - participer à une rencontre en temps qu'observateur
 - accepter de prendre en charge ses représentants lors des rencontres.
- Les structures membres statueront sur la demande d'adhésion lors de la rencontre suivant celle à laquelle la structure candidate aura participé. Un compte rendu lui sera fait par la structure coordinatrice ou celle qui l'aura parrainée.
- Les personnes ayant déjà représenté une structure au sein du Réseau ont la possibilité de continuer à participer aux rencontres du Réseau, même à titre individuel.
- Des exclusions peuvent être prononcées au bout de deux absences successives d'une structure membre.

Participation aux rencontres :

- Permanence des représentants des structures. En cas d'empêchement, ils sont chargés de faire le transfert systématique à leur remplaçant de l'information et de la documentation. Ils ont la responsabilité de rendre compte à leur structure des points clefs des rencontres.
- Lors des rencontres du Réseau, en fonction du thème abordé, la présence de personnes ressources ou de partenaires des structures membres est à encourager.

Organisation des rencontres :

- Rotation des rencontres entre les structures. A l'issue de chaque rencontre, il est demandé à une structure de se proposer. Il est possible à 2 structures de co-organiser une rencontre, mais la coordination incombera clairement à l'une d'entre elles.

Rythme des rencontres :

- "Trimestriel". En cas de besoin, entre les rencontres, des commissions de réflexion peuvent travailler sur des thèmes spécifiques. A l'issue de chaque rencontre le cadre temporel est proposé par la future structure organisatrice.
- Entre deux rencontres, dans la mesure du possible, certains apprentissages découlant des échanges au sein du Réseau doivent être testés et des visites de terrain peuvent être organisées pour alimenter les réflexions des structures membres ou de leurs partenaires.

Choix des thèmes :

- A l'issue de chaque rencontre, des thèmes sont proposés par les structures membres. Le choix des thèmes à traiter s'opère par consensus.

Modération des rencontres :

- Chaque structure organisatrice décide du mode de modération.

Documentation des rencontres et des commissions de réflexion :

- La structure coordinatrice est responsable de l'organisation de la rencontre, de la documentation et du suivi des résultats de la rencontre.

Ventilation de la documentation des rencontres et des commissions de réflexion :

- Chaque structure qui accueille les rencontres et commissions de réflexion du Réseau est responsable de la ventilation entre les structures membres des documents produits. Cette ventilation doit s'effectuer avant la tenue de la rencontre suivante.
- Au besoin, les membres du Réseau peuvent décider de ventiler auprès d'autres structures (par exemple la DNCT) la documentation issue des rencontres ou des commissions de réflexion. Dans ce cas, la structure coordinatrice peut se faire aider par des groupes de travail pour adapter la documentation au public visé.
- La structure responsabilisée pour la ventilation en dehors des membres du Réseau peut aussi être chargée d'identifier des destinataires potentiellement intéressés, de recueillir des "feed-back" et de les porter à la connaissance des autres membres.



LA CONDUITE DES REFLEXIONS

Le thème de réflexion abordé durant un atelier du REDL est généralement décidé et formulé lors du précédent atelier. Il est toujours basé sur des préoccupations du moment et sur des expériences pratiques d'un ou de plusieurs membres du Réseau.

Lors des ateliers, des expériences pratiques sont présentées, soit par les structures qui les ont réalisées, soit par des personnes ressources (par exemple partenaires : groupes-cible ou prestataires de services). Des travaux de groupes sont alors organisés pour analyser les expériences présentées et dégager des éléments porteurs susceptibles d'inspirer les structures membres et d'améliorer leurs pratiques dans leur contexte d'intervention.

Le temps imparti pour le déroulement d'un atelier de réflexion est limité à deux jours. Dans la pratique au sein du REDL, des thèmes qui nécessitent un approfondissement sont confiés à des groupes de travail (sous-commissions) constitués par des membres volontaires intéressés par le thème. Les résultats des travaux des sous-commissions sont toujours ventilés entre les structures membres, puis présentés et validés au début de l'atelier suivant.

Pour faciliter les échanges, les structures organisatrices des ateliers peuvent faire recours aux services d'un facilitateur / modérateur externe ou choisir d'assurer elles-mêmes cette fonction.

Chaque structure organisatrice d'un atelier ou des travaux d'une sous-commission élabore un document dans le but de capitaliser les principaux résultats obtenus. Les principaux documents produits contiennent :

- Un rappel du contexte et/ou de la justification de la tenue de l'atelier ou de la sous-commission.
- Les objectifs de l'atelier ou de la sous-commission.
- La méthodologie utilisée au cours des échanges.
- L'expérience (ou les expériences) présentée(s).
- Les résultats des travaux d'analyse de l'expérience présentée.
- Des conclusions soulignant un certain nombre de pistes à exploiter, des contacts à prendre afin d'approfondir certains aspects ou d'avoir accès à certaines informations, voire des recommandations pour les membres du Réseau et d'autres partenaires jouant un rôle actif dans le processus de décentralisation.



BILAN DES THEMES ABORDES

De sa création à mars 2006, 26 thèmes ont fait l'objet d'échanges au sein du Réseau. Certains thèmes ont été traités uniquement en atelier, d'autres l'ont été d'abord en atelier, puis approfondi en groupes de travail (sous-commissions), ou ont fait l'objet d'études spécifiques cofinancées par des structures membres (par exemple l'étude sur les contraintes liées aux pratiques de l'unicité de caisse). Les documents produits à l'issue des ateliers et travaux de commissions sont disponibles auprès des structures organisatrices.

Thèmes abordés en atelier / en sous-groupe de travail (•)	Dates des ateliers	Structures organisatrices
1. Planification du développement local <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'outils de sélection et de validation utilisables par les élus locaux • Canevas d'un plan de développement local 	10-11/02/98 10-11/03/98 18/03/98	Projet Promotion des Initiatives Locales (PRODILO) / GTZ ¹
2. Identification des rôles des acteurs du développement local	05-06/05/98	AFVP/AIVM Djenné, s/c AFVP Bamako, BP 1635, Tel : 228 43 58 afvpbko@afribone.net.ml
3. Le budget communal : Stratégies d'implication des populations dans son élaboration et son exécution	05-06/09/98	Projet Appui Communal (GTZ) Manantali ²
4. Rôle de « l'appuyeur » / intervenant à l'échelle village, inter-village et commune. Interactions et spécificités <ul style="list-style-type: none"> • Rôles souhaités (par les structures d'appui) pour les organisations communautaires (intra et inter villageoises) dans le développement communal • Stratégies en matière de formation des élus (recensement des offres et des demandes, modalités d'accès à la formation, etc...) 	26-27/05/99 15-16/07/99 26-27/07/99	Projet Promotion des Initiatives Locales (PRODILO) / GTZ ¹

¹ PRODILO est fermé depuis décembre 2001, en cas de besoin contacter le bureau GTZ ou le PACT / GTZ (coordination@gtz-pact.org). A l'issue de cet atelier 2 commissions ont été mises en place pour réfléchir sur les thèmes "Elaboration d'outils de sélection et de validation des actions" utilisables par les élus et "Canevas d'un plan de développement local".

² Ce projet est également fermé ; en cas de besoin contacter le bureau GTZ

5. Rôles souhaités des organisations paysannes (intra et inter villageoises) dans le développement local	18-19/10/99	Intercoopération BP 2386 Bamako, Tel : 224 60 13 icsahel@icsahel.org BP215 Sikasso, Tel : 262 03 64 jekasy@icsahel.org
6. Stratégies d'information et de formation sur les droits et devoirs des citoyens	15-16/02/00	CARE International au Mali BP 1766 Bamako Tel : 224 22 62 / 91.37 caresevare@afribone.net.ml
7. La problématique de l'insertion des autorités et institutions traditionnelles dans le contexte de la démocratie locale	29-30/06/00	SUCO BP 415 Bamako Tel : 221 27 77 / 221 97 13 suco@afribone.net.ml
8. Transfert des compétences : constitution des domaines communaux	23-24/10/00	SNV Mali BP 2220 Bamako tel : 223 33 47/48 snv@snavmali.org
9. La planification du développement local et le transfert de compétences en matière de GRN	13-14/03/01	Intercoopération
10. Problématique "appui-conseil / appui financier"	21-22/05/01	PRODILO / GTZ ¹
11. La mise en œuvre d'un plan de développement communal sous l'angle plus spécifique de l'utilisation du manuel de procédures de passation de marchés	24-25/07/01	PAD / Helvetas Bougouni BP 1635 Bamako Tel : 221 93 16 / 265 10 39 pad@helvetas-mali.org
12. Genre et décentralisation	27-28/11/01	SNV Mali
13. Stratégies d'appui aux communes : Expériences des organisations locales intermédiaires et structures relais	05-06/03/02	CARE International au Mali carekoro@afribone.net.ml
14. Intégration de la GRN dans la planification du développement communal	04-05/06/02	PACT- GRN / GTZ BP 100 Bamako Tél. : 223 62 63 coordination@gtz-pact.org
15. Mobilisation des ressources par la commune	10-11/09/02	PAD / Helvetas Bougouni
ETUDE SUR : "LES CONTRAINTES LIEES AUX PRATIQUES DE L'UNICITE DE CAISSE VECUES PAR LES COMMUNES RURALES", publiée en 2002		
16. Rôle et outillage du Conseiller pour soutenir l'appropriation des démarches de développement par les acteurs	28-29/01/03	Intercoopération
17. Comment accompagner l'intercommunalité ?	29-30/04/03	SUCO

30/04/03 : APRES-MIDI PORTES OUVERTES POUR LES 5 ANS D'EXISTENCE DU RESEAU : présentation d'un bilan des thèmes traités et du travail effectué		
18. La problématique de l'impôt communal	24-25/09/03	PACT-GTZ
19. Le renforcement de la collaboration entre élus et population : Comment construire le contre-pouvoir ?	05-06/02/04	CARE International au Mali
20. Influence de la décentralisation sur la mise en œuvre de la politique sanitaire au niveau des Collectivités Territoriales	11-12/05/04	SNV-Mali
21. Les paradoxes de la notion de société civile	05-06/10/04	AFVP
22. La capitalisation des expériences et la stratégie de communication du Réseau	30/11/2004	PACT-GTZ
23. Impact de la décentralisation sur la mise en œuvre des politiques éducatives au niveau des Collectivités Territoriales	11-12/01/05	PAAD / Helvetas Bougouni
24. L'opérationnalisation de la synergie au niveau communal dans un contexte d'intervention multiples	12-13/05/05	PGP / Sikasso
25. 2 ^{ème} phase du dispositif d'appui technique et financier des collectivités territoriales : quelles options mettre en œuvre ?	20-21/09/05	SNV-Mali
26. Appui à la mobilisation des ressources des Collectivités Territoriales	14-16/03/06	AEN


LES STRUCTURES MEMBRES DU REDL (03/2006)

STRUCTURES / CONTACTS	PERSONNES RESSOURCES
HELVETAS BP 1635 Bamako Tel / Fax : 221.09.64/65, Fax : 221.93.16 Bougouni Tel : 265.10.39 pad@helvetas-mali.org www.helvetas-mali.org	Ibrahima SYLLA tel : 671.06.16 Moussoulimoune Yéhiya MAIGA tel : 618.13.34
AFVP BP 1721 Bamako Tel : 228.43.58, Fax : 228.35.17 afvpbko@afribone.net.ml	Zoumana DEMBELE tel : 672.48.73 Koly MACALOU tel : 674.75.36
SNV BP 2220 Bamako Tel : 223.33.47/48, Fax : 223.10.84 sonialebay@yahoo.fr et slebay@snvworld.org sdiarra@snvworld.org bcoulibaly@snvworld.org www.snmali.org	Sonia LE BAY tel : 672.09.70 Souleymane DIARRA tel : 644.22.50 Bakary COULIBALY tel : 646.37.90
PACT / GTZ BP 100 Bamako Tel : 223.52.56 / 62.63, Fax : 222.38.05/44.27 betked@yahoo.de allaye.dicko@gtz-pact.org	Dirk BETKE tel : 674.42.62 Allaye DICKO tel : 649.10.62
CARE International au MALI BP 1766 Bamako Tel : 224.22.62/91.37, Fax : 224.75.32 Tel : 242.03.52 ytangara@caremali.org orokiadiarra@afribone.net.ml	Younoussou TANGARA tel : 605.50.52 Rokia Rose DIARRA

<p>SUCO BP 415 Bamako Tel : 221.27.77, Fax : 221.83.94 suco@afribone.net.ml communicationsuco@afribone.net.ml www.suco.org</p>	<p>Mme N'DIAYE Binta DIAKITE (Bko)</p>
<p>INTERCOOPERATION BP 2386 Bamako Tel : 224.60.13, Fax : 224.61.19 icsahel@icsahel.org delegue@icsahel.org BP 215 Sikasso Tel : 262.03.64, Fax : 262.02.47 jekasy@icsahel.org</p>	<p>François PICARD (Bko) Célestin DEMBELE (Sikasso)</p>
<p>GRDR – Kayes Tel : 252.29.82 grdr@afribone.net.ml coordkayes@afribonemali.net</p>	<p>Mariam MAGUIRAGA tel : 674.93.15</p>
<p>PGP (MSI / Care International / SCF-USA) Tel 229.72.07 / 223.48.99 vcarbonneau@pgp-mali.org</p>	<p>Vincent CARBONNEAU (Care International)</p>
<p>IUED Tel : 229.32.70 Barry.Boukary@iued.unige.ch</p>	<p>Boukary BARRY tel : 630.68.76</p>
<p>AIVM Sévaré Tel : 242.00.49 aivmopti@free.fr</p>	<p>Siaka DOUMBIA tel : 638 70 44</p>
<p>AEN BP 8031 Bamako Tel : 222.51.50 Fax : 222.62.74 fatou.cisse@afribonemali.net</p>	<p>Fatou CISSE tel : 640.28.10 Baba DIABATE</p>